

votre ville, date d'envoi

vos Prénom Nom
votre adresse postale
votre n° de téléphone
votre adresse mail

à,

Monsieur le Député / Madame la Députée
Prénom Nom de votre député(e)

Objet : avenir de l'enseignement des Langues Anciennes en France après 2022

Monsieur le Député / Madame la Députée,

En 50 ans les horaires de l'enseignement du latin sur l'ensemble de la scolarité au collège ont été divisés par 4, passant de 19h en 1967 à 5h au mieux en 2017.

Depuis 2016 et la réforme du collège, les horaires de l'enseignement des langues anciennes ne sont plus fléchés dans la dotation horaire des établissements comme ceux des autres matières, mais financés, quand c'est possible, sur des heures de marge. Cette situation est donc source d'inégalités sur tout le territoire et défavorise en premier lieu les petits établissements et ceux des zones rurales.

Cette absence de financement pérenne des heures de latin et de grec ancien entraîne au collège, un *numerus clausus* de fait des inscriptions en langues anciennes qui va à l'encontre du principe même d'égalité d'accès au service public d'éducation pourtant inscrit dans notre Constitution. Elle a également mis un terme au vaste mouvement de démocratisation de l'enseignement des langues anciennes entamé dans la deuxième moitié du XXe siècle.

L'Éducation Nationale déplore le faible taux de poursuite de ces enseignements du collège au lycée ; pourtant, elle organise elle-même la concurrence avec les autres options et ne dispense les options et enseignement de spécialité de langues et cultures de l'Antiquité que dans un nombre de plus en plus réduit d'établissements. De surcroît, cette raréfaction de l'offre en langues anciennes se fait au détriment des établissements d'enseignement public et au profit de ceux du privé, renforçant encore les inégalités socio-culturelles.

Déclassées, les langues anciennes sont également maltraitées et se voient imposer des conditions de travail aussi déplorables pour les élèves que pour les enseignants : horaires tronqués, parfois divisés par trois par rapport à ceux prévus dans les textes, regroupement de niveaux sur le même horaire, heures de cours placées systématiquement en début ou fin de journée, durant la pause méridienne, voire le mercredi après-midi ou le samedi matin, pressions diverses, chantage aux heures supplémentaires et difficulté de mutation pour les enseignants de lettres classiques...

Pourtant, ce sont bien un demi-million d'élèves volontaires qui, depuis près de quarante ans, suivent cet enseignement chaque année dans le secondaire malgré les écueils innombrables placés sur leur route et celle de leurs professeurs. Ce nombre prouve, à lui seul, que la demande sociale d'un enseignement du latin et du grec ancien existe dans toutes les couches de la société et n'a jamais reculé. Pour cette raison, la France doit faire l'effort d'offrir réellement les langues anciennes à tous ses élèves.

En 2017, il ne restait en France plus que 9240 professeurs de lettres classiques. En 2020, le chiffre est tombé à 8116, soit moins d'un enseignant de latin et grec ancien par collège et lycée. Pourtant, au lieu d'essayer de rendre la discipline attractive, l'Éducation Nationale ferme les filières de lettres classiques dans les universités et rend le concours de recrutement des professeurs de lettres classiques totalement dissuasif. La nouvelle organisation des épreuves du concours (avec une épreuve en moins en Lettres Modernes) crée une inégalité entre candidats de Lettres Modernes et de Lettres Classiques qui nuit gravement au recrutement en langues anciennes.

Pourtant, tous les ministres de l'Éducation Nationale, tous bords confondus, semblent depuis toujours s'accorder sur les vertus des langues anciennes, vantant les mérites du latin et du grec pour l'enseignement du français, des langues vivantes, de l'Histoire, des sciences, de l'éducation morale et civique, et de la philosophie, mais aussi sur la dimension humaniste et euro-méditerranéenne de ses disciplines. Malgré cela, la situation des langues anciennes n'évolue pas, elle est même devenue critique. L'enseignement des langues anciennes en France est menacé de disparition à court terme, non faute d'élèves mais faute d'enseignants.

Il est pour nous, professeurs de lettres, urgent que l'intérêt des élèves confiés à l'Éducation Nationale ne passe pas toujours après les considérations budgétaires de Bercy. En effet, en 40 ans, les élèves ont déjà perdu, du primaire à la classe de troisième, plus de 600 heures d'enseignement du français, conduisant à une baisse alarmante du niveau de maîtrise de la langue des élèves attestée par toutes les études nationales et internationales. L'étude du latin et du grec ancien est un complément indispensable à la formation de nos élèves pour en faire des citoyens éveillés, raisonnés et cultivés. Les horaires de ces disciplines doivent impérativement être fléchés et abondés dans tous les établissements, pour tous les élèves.

Aussi, *Madame la Députée / Monsieur le Député*, je vous exhorte à porter, devant la représentation publique, la question de cette menace de disparition qui pèse sur l'enseignement des langues anciennes et à vous rapprocher de l'association « Arrête Ton Char ! » (arretetonchar.fr - [contact : arretetonchar.fr@gmail.com](mailto:arretetonchar.fr@gmail.com) - @ArreteTonChar1 – 06.95.48.58.00) pour lui témoigner votre soutien à l'enseignement des Langues Anciennes.

Veillez agréer, *Madame la Députée / Monsieur le Député*, l'assurance de ma parfaite considération.

vos Prénom Nom
votre signature